



Compte-rendu Élan Commun du Comité Social d'Administration Unique Régional de l'Enseignement Agricole de la Région AuRA

jeudi 02 février 2023

Présents pour l'Élan commun : Geneviève Laurenson, Julien Deprez, Édith Raviart, Laurent Labouret, Sophia Balla-Bec, Magali Rigaux, Loïc Serrières, Maria Sivardière

Ordre du jour du CSA-U-REA Région AuRA :

- 1- Installation du CSA-U-REA et retour sur les élections professionnelles,**
- 2- Point sur l'année scolaire en cours :**
 - 2.1- Situation sanitaire,
 - 2.2- Effectifs et analyse des déperditions depuis la rentrée 2023,
 - 2.3- Orientation, recrutement, insertion, communication sur les formations et les métiers,
 - 2.4- Actions du BOP 143 : aides sociales – AE et AESH
 - 2.5- Examen.
- 3- Préparation de la rentrée 2023 :**
 - 3.1- Expertise des emplois et mobilités (en cours),
 - 3.2- DGH et DGH optionnelle facultative.
- 4- Point sur les travaux de PREPA et du PREA.**
- 5- Questions diverses.**

Le CSA s'ouvre à 14 h sous la présidence de M. le DRAAF, B. FERREIRA. Le quorum est atteint. Le secrétariat de séance est assuré par le SGEN/CFDT.

Lecture de deux déclarations liminaires, dans l'ordre des résultats des élections : J. Deprez pour l'Élan commun (<https://regions-snetap-fsu.fr/ara/wp-content/uploads/sites/12/2023/02/DECLARATION-LIMINAIRE-ELAN-COMMUN-CSA-AURA-FEV2023.pdf>) puis Mme Laugraud pour le SGEN/CFDT.

1- Installation du CSA-U-REA et retour sur les élections professionnelles :

Le CSA-U-REA région AuRA est créé en application de la loi de transformation la fonction publique (n°2019-828 du 06 août 2019) et du décret n°2022-860 du 07 juin 2022.

La nouvelle composition issue des élections pro. Du 08/12/2022 se répartit en 10 sièges pour les différentes OS à savoir :

- 6 pour l'Élan commun,
- 2 pour le SEA/UNSA
- 1 pour FO EA
- 1 pour le SGEN/CFDT.

L'administration étant en attente des règlements des CSA en provenance de la DGAFP, M. le Ferreira propose que ce CSA se tienne suivant le règlement intérieur des précédents CTREA. La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme Prudon-Desgouttes annonce la date de la prochaine formation spécialisée qui se tiendra le jeudi 23 février avec la même problématique à savoir l'absence de cadre réglementaire en provenance de la DGAFP.

Retour sur les élections professionnelles du 08 décembre 2022 :

	% de participation	Elan Commun	SEA/UNSA	SGEN/CFDT	FO
CSA-U-REA	37,73 %	566 suffrages (6 sièges)	255 (2 sièges)	146 (1 siège)	91 (1 siège)
CCPR (Cat A)	25,79 %	63 (3 sièges)	46 (2 sièges)	21	5
CCPR (Cat B et C)	18,10 %	49 (2 sièges)	35 (2 sièges)	6	5
CSA EA (national)	38,85 %	5103 (7 sièges)	1561 (2 sièges)	1374 (1 siège)	1031 (1 siège)

2- Point sur l'année scolaire en cours :

2.1- Situation sanitaire :

301 cas de COVID recensés au 12 janvier 2023 dont 159 élèves, 36 apprentis et 106 personnels. Les cas sont en augmentation régulière depuis le début de l'année scolaire et les départements 38, 69, 42 et 63 rassemblent 50 % des cas.

Il existe un stock disponible de masques inclusifs plus adaptés mais pour lesquels la problématique de buée est toujours présente.

Le décret n° 2023-37 du 27 janvier 2023 est venu mettre fin aux mesures dérogatoires qui existaient depuis deux ans. Depuis le 1er février, l'isolement de cinq jours après un test positif n'est plus requis et les personnes positives doivent désormais passer par une consultation chez le médecin pour obtenir un éventuel arrêt de travail, le jour de carence étant dans ce cas rétabli.

2.2- Effectifs et analyse des déperditions depuis la rentrée 2023 :

Déperdition de 1,93% au global et déperdition de 1,36 % pour le public au 1^{er} janvier 2023. Pas de secteurs ou d'établissements plus impactés que d'autres en première lecture.

En « inter-cycle » -6,3 (attention inter-cycle ne prend en compte le 1^{er} trimestre de la première année du cycle...). Les BTS semblent être le cycle qui donne le plus lieu à démission.

En ce qui concerne l'évolution du nombre d'apprentis entre le 15 janv 2022 et le 15 janv 2023, il y a un recul de 1,21 au global et un recul de 0,40% dans le public.

2.3- Orientation, recrutement, insertion, communication sur les formations et les métiers :

Pour répondre à la question : Pourquoi rejoindre l'EA ? 2 approches : la communication en accompagnant et assurer la réussite en préparant l'avenir (poursuites d'étude). L'enjeu de la réussite des apprenants est de favoriser les espaces de promotions pour valoriser nos formations et nos métiers avec : le sommet de l'élevage, le mondial et la caravane des métiers, les séminaires de la voie technologique, des lycées pro et le printemps de l'orientation ainsi qu'une exposition de 6 kakemonos avec des fiches quizz : « à la découverte

du monde vivant ». Des dispositifs existent pour nos apprenants : *la cordée de la réussite*, réseau *insertion Egalité, Entreprendre pour apprendre*, *1000 entrepreneurs*.

Des actions auprès de l'EN : Proposer une info dès la 5^e. « Vendredis du vivant » EAP à l'EN.

Loïc Serrières présente une initiative qui n'a pas de relais institutionnel : formation des professeurs des écoles au lycée Terre d'Horizon de Romans.

Geneviève Laurenson s'étonne que cette initiative ne soit pas connue du SRFD et constate que les directions d'établissement ne font pas toujours ce travail de mise en valeur des initiatives locales.

Julien Deprez en appelle (encore) à la nécessité d'une stratégie forte de communication, à l'instar de l'armée ou de la marine. Il insiste aussi sur le nécessaire travail de création de nouvelles formations, nouveaux diplômes, mettant en valeur l'EA et reprenant les thèmes du moment : agroécologie, transition... Réponse : cela doit venir « du bas ». Personne ne travaille sur ces sujets en DGER.

Enquête sur insertion des sortants en 2021 de l'EA :

Sur 50 % des sortants, 55 % sont en poursuites d'études en FI scolaire ou apprentissage.

● Le taux d'emploi, il correspond à tous ceux qui ont un emploi parmi ceux qui ne sont pas en poursuite d'études: meilleure insertion en bac technologique suivi du BTSA.

- CAPA → 48%

- Bac Techno → 66%

- BTSA → 61%

2.4- Actions du BOP 143 : aides sociales – AE et AESH :

➤ Evolution des bourses sur critères sociaux (BCS) – hors bourses de l'enseignement supérieur:

Plus de 5 000 boursiers dont 25 % des effectifs sont en formation initiale scolaire pour 6 millions d'euros.

Il y a baisse de 2 % des bourses cette année et baisse de 5 % du montant global des bourses. Pour la situation par département : 35 % (max) des boursiers dans l'Allier et 14% (min) en Haute Savoie. Au niveau des boursiers de EA publique: 28 % en 4^{ème}/3^{ème} (142), 15 % en filières GT (410), 27 % en filières pro (1158) soit un total de 1710 élèves boursiers de l'EA public sur 7591 élèves au total.

➤ Point sur les assistants d'éducation (AEd)

A l'automne 2022, 224 AEd présents dans l'ensemble des établissements, soit 176,72 ETP.

Quatre d'entre eux ont obtenu un CDI. Le budget consacré au financement des Aed augmente depuis 2019 :

4925 k€ en 2019 pour atteindre quasiment 5200k€ en 2022.

➤ Besoins éducatifs particuliers :

Dans les établissements d'enseignement agricole public, l'accompagnement humain évolue tout au long de l'année. Il y a **228 élèves ayant besoin d'accompagnement humain** : 46 avec accompagnement **individuel** (14 h hebdo /élève en AESH i) et 182 avec accompagnement **mutualisé** (12,9 h hebdo / élèves en AESH m) ; il existe aussi 3 dispositifs ULIS conventionnés.

- **Sur 48 élève de 4^e/3^e** : 5 élèves avec 12 h hebdo/élève avec AESH i et 42 élèves avec 12,3 h hebdo/élèves en AESH m

- **Sur 28 élèves de filières GT** : 10 élèves avec 12,8 h hebdo/élève en AESH i et 18 élèves avec de 14,1 h hebdo/élèves en AESH m
- **Sur 28 élèves de CAPA** : 5 élèves avec 13,2 h hebdo/élève en AESH i et 23 élèves avec 13,2 h hebdo/élève en AESH m
- **Sur 111 élèves de filières Pro** : 23 élèves avec 14,7 h hebdo /élève en AESH i et 88 élèves avec 13 h hebdo/ élève en AESH m
- **Sur 12 étudiants en BTSA** : 3 élèves avec 19,3 h hebdo/élève en AESH i et 9 élèves avec de 12,2 h hebdo/élève en AESH m

2.5- Examens :

- **Prévisions** : Note de cadrage à paraître fin mars début avril, à périmètre MIREX mais qui peut être démentie par le cadrage national qui n'est pas encore arrivé. Calendrier des 1ères épreuves écrites C et D du bac techno : les 27 et 28 mars. Etat prévisionnel des convocations: mars et livraison des sujets en avril.

Julien Deprez. remercie la MIREX pour l'organisation d'une harmonisation générale des professeurs de biologie-écologie. Loïc Serrières. regrette le recrutement des jurys, qui n'enseigne parfois pas la matière dans le niveau ou le diplôme évalué, et sont souvent très éloignés de leur affectation opérationnelle et témoigne en qualité de chef de centre bac pro. Ce point avait été évoqué lors du bilan de la session 2022. La mise en paiement est cadrée par la NS du 27/12/2022. Le délai de 10 mois est de rigueur.

- **Paiement des vacances**: NS SG/SRH/SDCAR/2022-962
Retex d'un an pour la mise à jour de la NS en janvier 2024.

3- Préparation de la rentrée 2023 :

3.1- Expertise des emplois et mobilités :

340 agents ont fait une DIM (345 en 2021). La publication des résultats est prévue les 6 et 27 avril (Chlorofil). 93 demandes ont été saisies sur le portail pour les titulaires (120 demandes pour la RS 2022 pour 34 mobilités réalisées dont 5 CDI et 16 premières affectations)

Il est nécessaire d'avoir des postes d'ajustement pour compléter les sous-services, modifier les EIE et s'adapter aux variations d'effectifs. 33 postes occupés par des titulaires ayant fait une DIM ne sont pas publiés, ils seront transformés en postes d'ajustement en cas de départ de l'agent. (32 en 2022)

Calendrier de la mobilité des ATLS :

Calendrier du cycle de printemps : NS 2022-958 du 15 décembre 2022 et NS de mobilité générale le 1er mars 2023.

Date limite de candidature : 31 mars ; Saisie des avis : du 17 au 21 avril et publication des résultats : 15 juin et 30 juin

Les évolutions :

Ouverture poste NOR au LEGTA de Chambéry : chargé de mission coordo de la Biquarif Formation Montagne / sécurité

Transformation poste NOR TFR IBA en poste aju (et augmentation QT prof TIM)

Transformation poste NOR Santé de Durdard en poste aju à 70 %

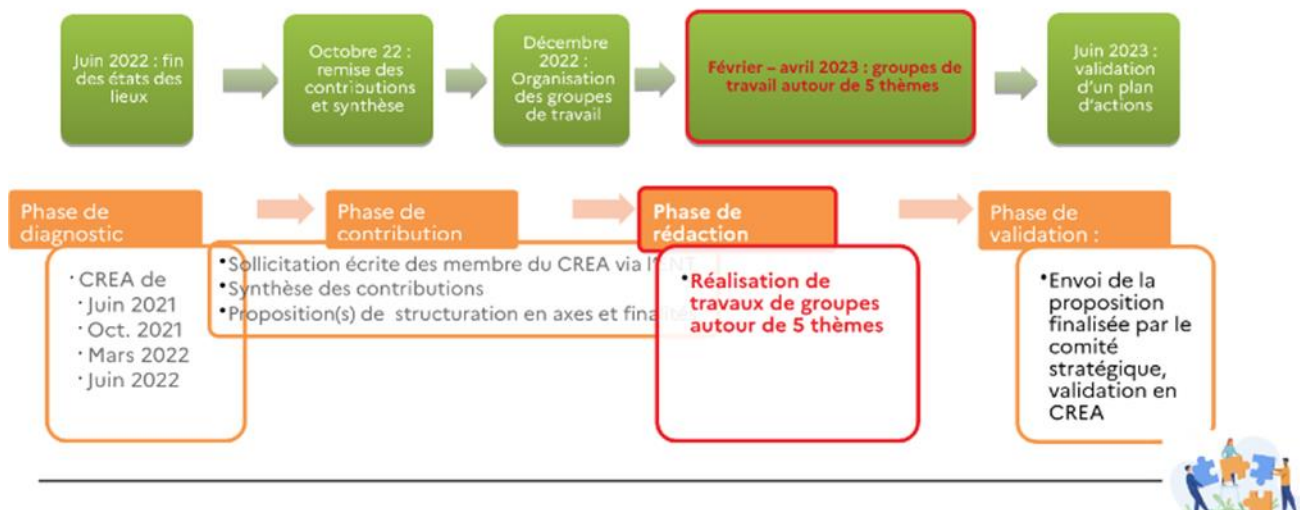
Ouverture poste ajustement à 50 % sur EPL de Contamine : TFR vie scolaire et poste ajustement Labo à 70 % à Cibeins

3.2- DGH et DGH optionnelle facultative :

La DGH se décompose en 3 : la DGH obligatoire correspondant aux heures du référentiel sans seuils, celle correspondant à l'effet seuil et la DGH optionnelle correspondant aux options et sections (sections sportive et européenne (72h/établissement), option de de seconde G et de 1^{ère} G (108h sans EATDD compris de la DGH obligatoire, limité à 3 classes).

4- Point sur les travaux de PREPA et du PREA :

Calendrier :



5- Questions diverses :

1) Depuis des années nous n'avons pas abordé la problématique des postes de TFR Labo. Certains lycées ont évolué dans leurs structures, c'est pourquoi ils devraient pouvoir bénéficier d'une création de poste aujourd'hui. Pouvez-vous nous faire un point?

Ouverture d'un poste ajustement TFR Labo à Cibeins à 70 % pour la rentrée 2023.

2) Qu'en est-il des campagnes pour promouvoir les BTSA ?

Voir 2.3-

Le sujet a été identifié à la DGER qui a interpellé les différentes DRAAF. Un travail est en cours avec les D1, les D2 et les directeurs de CFFPPA (5 groupes de travail)

3) Les AESH à temps partiels ont-ils la possibilité de bénéficier de la CDIisation, après 6 ans de contrat ?

Oui si leur temps de travail est supérieur à 50 %

4) Concernant la note de service DGER/SDPFE/2022-763 du 11/10/2022, relative au cadrage de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité de biologie écologie de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2023 de l'examen du baccalauréat et la sortie du sujet zéro le 19/01/2023, comment les enseignants peuvent-ils appliquer les changements des modalités d'épreuves ECE en sachant qu'il faut prendre en compte les TP de première ?

5) Lors du départ en retraite prévu en cours d'année, les titulaires sont remplacés par des contractuels. Comment éviter que des postes de titulaires disparaissent lors de la mobilité suivante ?

Il devrait y avoir équilibre entre la conversion des postes de titulaire en poste d'ajustement et vice-versa.

6) Au sujet des travaux du PREA, peut-on identifier les membres des groupes de travail, sont-ils les membres de l'ancienne mandature ou bien ceux de la nouvelle mandature ?

Tous les volontaires s'inscrivent et se répartissent dans les 5 groupes, en cas de visio, ils reçoivent ensuite les liens de participation.

7) Où en est-on au niveau de la réforme du bac pro ? Quelle sera la conséquence de cette réforme sur les postes des enseignants en AuRA avec la question de l'autonomie des chefs d'établissement sur notamment le choix des matières "essentielles" ?

Les chefs d'établissement s'adaptent avec les heures de non affectées.

8) Les nouveaux élus au sein des instances peuvent-ils bénéficier d'une formation pour assurer leurs nouvelles fonctions ?

5 jours de formation (3 jours de socle commun avec informa et 2 jours avec un formateur interne sur l'aspect l'enseignement agricole).

9) Le réseau d'établissements dans lequel s'inscrit le dispositif ULIS peut comprendre un lycée agricole suivant la convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Le coordonnateur chargé de l'organisation du dispositif et de l'adaptation de l'enseignement est placé sous la responsabilité hiérarchique du ministère chargé de l'éducation nationale et la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement du lieu d'exercice. A qui doit-on s'adresser en cas de contentieux financier pour non-paiement d'heures effectuées par ce coordonnateur et/ou pour non-renouvellement d'heures supplémentaires à ce même agent ?

La convention est signée entre les deux chefs d'établissement celui de l'EN et celui du MASA, en cas de litige, c'est à eux de se retourner vers le DASEN.

10) Les missions des coordo et des professeurs principaux sont de plus en plus élargies. Toujours plus de tâches leurs sont déléguées (Suivi et certification PIX, préparation des examens (salles, dates...), accompagnement croissant des élèves à besoins éducatifs particuliers ... Il est rapporté que certains enseignants sont à la limite de la rupture. Comment valoriser et les accompagner dans leurs fonctions du quotidien ?